

Les conservateurs: au chômage

par Pierre Céré

Porte-parole du CNC

Sur l'assurance-emploi, comme sur toutes les autres questions, les conservateurs ne sont plus seulement nuisibles, ils représentent un véritable danger pour notre société. En matière d'environnement, ils sont à l'écoute des grands lobbys industriels et vont tout à fait à contresens des grandes préoccupations exprimées partout dans le monde. Emmurés dans leur acharnement idéologique de droite, ils font tomber des têtes dans les différentes administrations publiques, et nomment partout des gens à leur ressemblance.

...les conservateurs ne sont plus seulement nuisibles, ils représentent un véritable danger pour notre société.

C'est ce qui explique la crise qui secoue l'organisme Droits et Démocratie. Cette organisation mise sur pied par le Parlement canadien à la fin des années 1980 est une vitrine de notre pays dans le

monde, en matière justement de défense des droits et d'avancement démocratique. Comme c'est le gouvernement qui nomme la plupart des membres de son Conseil d'administration, le gouvernement Harper, depuis 2006, n'a eu de cesse de nommer des gens qui viennent du lobby sioniste et de la droite évangéliste, avec le résultat que

ces gens sont présentement à imposer leurs vues aux grandes orientations de cet organisme. La Fédération internationale des droits

de l'homme étant – c'est bien connu – un nid de socialistes, ils ont voté de couper tous liens avec cet organisme international et de fermer le bureau de Droits et Démocratie à Genève. À

l'interne de Droits et Démocratie, ils imposent aux employés quelque chose qui ressemble à leurs conceptions : suspension, harcèlement, répression, censure.

Les conservateurs nomment leurs partisans partout où ils le peuvent, des gens non pas reconnus pour leur expérience et leurs connaissances, mais pour leur affinité idéologique. Point.

Pour faciliter ce genre d'opérations, et toutes ces intrusions sur une série de questions sociales (durcir la loi à l'encontre des jeunes contrevenants par exemple), ils ont poussé l'odieux jusqu'à suspendre le Parlement (prolonger le Parlement), évitant ainsi d'être confrontés à des questions et à des débats que les partis de l'opposition n'hésiteraient pas à soulever. Ces gens craignent la démocratie. Il est tout de même surprenant que nous en soyons là au Canada.

En matière d'assurance-emploi, les conservateurs ont catégoriquement refusé d'élargir l'admissibilité au régime, malgré la crise, et malgré – tous les chiffres officiels le confirment – que seulement la moitié des chômeurs y ont accès. Ils ont plutôt introduit, dans la loi, toutes sortes de considérations arbitraires, de nature administrative, à durée limitée, qui n'ont jamais répondu aux besoins véritables de la population. Pourtant, tous ont réclamé du changement : municipalités, gouvernement provinciaux, économistes, syndicats, l'opposition parlementaire pourtant majoritaire, etc.

Ce gouvernement est contre le monde, contre la société, et présente toutes les caractéristiques de l'intolérance. Il devient pressant de s'en débarrasser.

PENDANT CE TEMPS-LÀ AU PARLEMENT...



Chronique "Dialogues dans l'ombre - 2"

La dérision

Par Patrice Viau

Membre du conseil d'administration du Comité Chômage de Montréal

18h15 Pat a écrit :

Hey vieux! T'as passé des belles vacances de l'autre côté de l'Atlantique?

18h16 Vic a écrit :

Salut! Oui, des vacances fort intéressantes! On a bien mangé, bien bu et on a visité des sapristis de beaux coins de pays.

18h16 Pat a écrit :

Haha! La grosse vie mon salaud! T'étais dans quel coin avec ta copine, au juste?

18h18 Vic a écrit :

On était sur la Côte-d'Azur! Les orteils dans la Méditerranée. C'était vraiment le repos du guerrier! On en a aussi profité pour visiter le Piémont en Italie, qui n'est pas bien loin. La totale mon gars!

18h19 Pat a écrit :

Chanceux va! De mon côté, j'en ai profité pour faire du ski en masse, question de faire sortir les toxines des Fêtes!

18h19 Vic a écrit :

lol

18h20 Vic a écrit :

J'ai tellement décroché que je sais plus trop ce qui s'est passé au pays.

18h22 Pat a écrit :

Arffff! Les Conservateurs ont encore fait des mauvais coups... Y ont prorogé le Parlement jusqu'en mars!

18h23 Vic a écrit :

Ouais, ça je suis au courant, quand même. Deux années de suite. Ils chôment pas dans leur mépris de la démocratie en tout cas!

18h25 Pat a écrit :

En même temps c'est logique, les Conservateurs semblent au diapason avec la population, un récent sondage faisait valoir que 62% des Canadiens sont pour la peine de mort, et pas moins de 69% des Québécois.

18h25 Vic a écrit :

Qu'est ce que tu veux dire, ils veulent quand même pas rétablir la peine de mort?

18h26 Pat a écrit :

Ben non, en tout cas s'ils le désirent, ils en parlent pas ouvertement. Non, ce que je veux dire, c'est qu'ils font rouler les têtes des gens qui dérangent. Ils ont décidé de s'attaquer à Droits et Démocratie, ils se débarrassent des administrateurs qui ont une position indépendante.

18h26 Vic a écrit :

Parles-moi-z-en pas! C'est assez déprimant... Comme tu dis, ils se débarrassent des gens qui ont des positions ou qui soumettent des rapports contraires à ce que les Conservateurs veulent entendre, il n'y a qu'à penser à Linda Keen de la Commission de sûreté nucléaire. C'est un dangereux mélange de guerre idéologique et d'entêtement partisan.

18h27 Pat a écrit :

Effectivement, ils peuvent pas s'en passer, c'est une vraie caricature les Conservateurs de Stephen Harper. Ils se nourrissent du cynisme des citoyens et pensent que les gens vont les laisser faire... Mettons que je souhaite qu'ils aient tort.

18h28 Vic a écrit :

Le contraire serait dramatique...



Dans la région du Suroît :

Création du Comité Chômage du Suroît

Point de service du CCHR

Par France Turcotte

Coordonnatrice du Comité Chômage du Haut-Richelieu et du Comité Chômage du Suroît.

Le Comité Chômage du Haut-Richelieu, organisme en défense des droits sur la Loi de l'assurance-emploi, membre du Conseil national des chômeurs (CNC), est heureux d'annoncer la mise sur pied de son point de service pour la région du Suroît, qui couvre les régions de Sallaberry de Valleyfield et de Vaudreuil-Soulanges. Afin de bien l'enraciner, l'appellation sera donc Comité Chômage du Suroît.

En effet, depuis octobre 2008, suite à une demande toujours grandissante des travailleuses et des travailleurs qui n'avaient pas de ressources en matière d'assurance-emploi dans leur région, et par souci de conviction à cette cause, le Comité Chômage du Haut-Richelieu, après mûres réflexions, a décidé de créer un point de service.

Cette décision est grandement appuyée par les acteurs du monde syndical. En effet Cotton 45, une coalition du Suroît formée des syndicats de différentes allégeances, a non seulement appuyé la création de ce point de service mais a de plus choisi de le chapeauter.



Le monde politique, autant provincial avec le député du Suroît monsieur Guy Leclair, que fédéral avec la députée de Beauharnois-

Salaberry Madame Claude Debellefeuille et la députée de Vaudreuil-Soulanges, Madame Meili Faille, a donné son appui à cet apport pour la région, soit une expertise en matière d'assurance-emploi (le bureau administratif de la Commission de l'assurance-emploi est situé à Vaudreuil-Dorion).

Afin de bien représenter les travailleuses et les travailleurs de cette région, le Comité Chômage du Suroît invite les gens à communiquer avec lui par l'entremise de notre numéro de téléphone sans frais: 1-877-357-1162. Ensuite, selon le besoin, une conseillère se déplacera pour les rencontrer soit au Conseil Central CSN de la Montérégie ou au Conseil Régional de la FTQ qui hébergent gratuitement le Comité Chômage du Suroît pour ces rencontres.

Notre mission est d'informer les travailleurs, de les représenter auprès de la Commission et devant le conseil arbitral. Nos services sont gratuits.

Depuis l'ouverture du point de service, notre charge de travail a considérablement augmenté, ce qui concrétise que notre expertise en matière de chômage dans cette région était non seulement un besoin mais aussi une nécessité.

CAS VÉCU...

À bout de nerf, elle quitte son emploi

Par Yvon Bélanger

Mouvement Action-Chômage Saint-Hyacinthe / Acton-Vale / Granby

Cet exemple de litige concerne une dame de 56 ans, journaliste dans une usine de textile. Voici un résumé des événements qui ont entraîné son exclusion des prestations de l'assurance-emploi.

Depuis un certain temps, cette dame, en plus de travailler à plein temps, s'occupait de son conjoint atteint d'un cancer en phase terminale. Cette situation a rapidement éprouvé madame, donc elle a décidé de consulter son médecin pour obtenir préventivement un bilan de santé afin de ne pas empirer une situation déjà très difficile physiquement, moralement et financièrement (critique depuis l'arrêt de travail de son conjoint).

Au travail, son rendement a naturellement été affecté par toutes les préoccupations que cette situation imposait. Quelques erreurs mineures, causées par un manque de concentration et une fatigue de plus en plus présente, ont fait que la contremaîtresse a augmenté les inspections concernant la qualité de son travail. L'employeur n'étant pas informé de sa situation, elle demanda donc une rencontre avec celui-ci en espérant un peu de compassion de sa part et un relâchement de la pression exercée par sa supérieure. Intransigeant, l'employeur a prévenu Madame que ses problèmes personnels ne devaient pas affecter son travail ainsi que celui des autres travailleurs. De plus, d'autres mesures disciplinaires pourraient être imposées en cas de « besoin ». Il lui a aussi suggéré de démissionner

pour demeurer chez elle afin de prendre soin de son conjoint. Elle termina la discussion en précisant à l'employeur que c'était impossible financièrement.



Quelques jours plus tard, la contremaîtresse demanda à Madame de la suivre au bureau afin de discuter d'une erreur de production que notre travailleuse savait très bien ne pas avoir commise (ce que nous avons démontré au conseil arbitral, par la suite, grâce au témoignage d'une autre travailleuse). À bout de nerf, épuisée et déjà prédisposée à une dépression, elle décida de quitter immédiatement sachant très bien ce qui l'attendait et qu'il n'y avait plus rien à espérer de son employeur.

Dans les jours qui ont suivi, elle déposa sa demande d'assurance-emploi qui a été refusé prétextant que son départ volontaire n'était pas la seule solution raisonnable. La Commission s'est basée sur les antécédents

disciplinaires de madame et le fait qu'elle a préféré quitter plutôt que de rencontrer son employeur.

Elle nous a contacté afin de vérifier s'il y avait possibilité de contester ce refus. Au moment de la rencontre, nous lui avons fortement conseillé de retourner consulter son médecin afin d'obtenir un document médical qui lui permettrait d'obtenir des prestations d'assurance-emploi maladie pour les prochaines semaines. Elle était visiblement dans un état dépressif causé par l'effet cumulatif des événements antérieurs et n'en pouvait plus de subir l'acharnement continu de sa contremaîtresse. Nous avons agi comme représentant de Madame au conseil arbitral.

Voici la décision :

« Le conseil arbitral considère, vu l'état précaire de la prestataire, qu'elle n'était pas en mesure de bien réagir aux exigences de l'employeur ainsi qu'à l'incitation de quitter son emploi. L'employeur, au lieu de fournir à la prestataire un support durant la période difficile que vivait cette dernière semblait plutôt l'inciter indirectement à quitter son poste, le tout se référant à l'article 29 paragraphe 10 et 13 traitant de la relation conflictuelle et à l'incitation de quitter son emploi. Le Conseil arbitral fait sienne la jurisprudence et les documents déposés par le représentant de la prestataire pour prendre sa décision. Le Conseil Arbitral accueille à l'unanimité l'appel de la prestataire. »

Prestations maladie: Éviter le délai de carence

Par Jeanne Lalanne

Action Chômage de Québec

Un jeune homme doit arrêter de travailler pour cause de maladie. Quoi faire?... D'abord vérifier son éligibilité : a-t-il accumulé 600 heures travaillées au cours des 52 dernières semaines? Oui. Alors l'aviser que si

l'employeur lui paie ne serait-ce qu'une journée de maladie avant de quitter, il n'aura pas à faire ses deux semaines d'attente. Il ne doit pas compter sur les fonctionnaires pour lui transmettre cette information.

Il devra, et nous le lui expliquerons très clairement, fournir un certificat médical dans lequel est inscrit la durée de l'incapacité quitte à ce que le médecin se ravise plus tard.

Les groupes membres du Conseil national des chômeurs et chômeuses

Regroupement des sans-emploi de l'Abitibi-Temiscamingue

851, 5e avenue, bureau 204, C.P. 206
Val d'Or, Qc, J9P 4P3
(819) 874-6649
rseat3@msn.com

Action chômage de Québec

1279, 4e avenue Québec, Qc, G1J 3B5
(418) 523-7117
acq-quebec@bellnet.ca

Regroupement des chômeurs et chômeuses de Sorel-Tracy

324, boulevard Fiset, Sorel, Qc, J3P 3R2
(450) 743-7822
chomeurs@videotron.ca

Mouvement action-chômage de Saint-Hyacinthe

1195, rue Saint-Antoine, bureau 202
Saint-Hyacinthe, Qc, J2S 3K2
(450) 778-6023
mac@ntic.qc.ca
<http://www.macst-hyacinthe.qc.ca>

Mouvement action-chômage de Charlevoix

367, rue Sainte-Étienne, bureau 330
La Malbaie, Qc, G5A 1M3
(418) 665-3623
maccharlevoix@videotron.ca
<http://www.maccharlevoix.com>

Comité chômage du Haut-Richelieu

130, Jacques-Cartier Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc, J3B 6S6
(450) 357-1162
cchr@qc.aira.com

Point de service:

Comité Chômage du Suroît
Bureau à Salaberry-de-Valleyfield, QC
Sur rendez-vous
Sans frais: 1-877-357-1162

Comité chômage de Montréal

3734, avenue du Parc Montréal, Qc, H2X 2J1
(514) 933-5915
ccm@comitechomage.qc.ca
<http://www.comitechomage.qc.ca/>

L'inc@sif

est le bulletin d'information du Conseil national des chômeurs et chômeuses. Il est publié 3 fois par année et sa reproduction est encouragée si la source est mentionnée.

www.lecnc.com

CNC
CONSEIL NATIONAL DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES

Documentaire À force de conviction

Le Conseil national des chômeurs et chômeuses vient de produire un documentaire sur l'assurance-emploi et la lutte qui entoure son amélioration.

Réalisé par Ian Forand et monté par Félix Étienne Tétrault, ce film relate les combats menés depuis tant d'années, et souvent avec si peu de moyens, pour l'amélioration du régime d'assurance-emploi, de façon à mieux protéger les travailleurs qui perdent leur emploi. C'est aussi l'histoire, d'une certaine façon, des militants du Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC), et de tous ceux qui sont à leur côté, solidaires de cette cause sociale. C'est finalement l'expression assumée « qu'à force de conviction », on peut déplacer les montagnes.

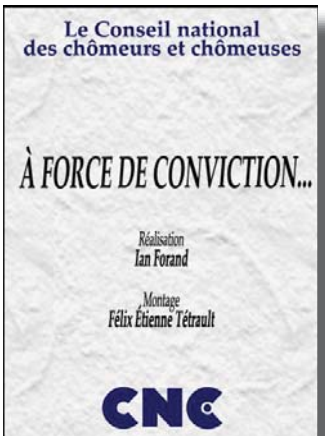
Durée: 40 minutes

Prix: 20\$

Pour le commander contactez-nous:

Tel: 514-933-3764

Courriel: cnc@lecnc.com



Le CNC maintenant présent sur Youtube



Le CNC offre désormais des capsules vidéo sur youtube. À force de conviction, le documentaire du CNC est en ligne et peut être consulté gratuitement sur notre page youtube accessible via notre site Internet.

www.lecnc.com

Vous avez des questions?

Si vous avez des questions à propos de l'assurance-emploi n'hésitez pas à contacter un des groupes membres du CNC. Notre service d'information téléphonique est gratuit et professionnel.

Conseil national des chômeurs et chômeuses

354, avenue des Pins Ouest

Montréal, Québec H2W 1S1

Téléphone : (514) 933-3764

Télécopieur : (514) 933-4074

cnc@lecnc.com

CNC
CONSEIL NATIONAL
DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES